

Séance du dix-huit février deux mil seize

L'an deux mil seize, le dix-huit février, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

Date de convocation : 11 février 2016.

Présents : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Gilles MARC, Annie BAZIER, Pascale BERRUET, Eliette MAUDUIT, Guy LEVEQUE

Pouvoirs : Jean-Marc FORESTIER a donné pouvoir à Pascale BERRUET, Claude BONAMY a donné pouvoir à Guy LEVEQUE,

Secrétaire de séance : Annie BAZIER

Délibération n° 2016-02-01

En date du 18 février 2016

Portant sur l'approbation du rapport d'évaluation établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur Le maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes ECUEILLE-VALENCAY s'est réunie le 30 novembre 2015 afin de déterminer les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par application des dispositions de l'article 1609 nonies CV du code Général des Impôts, et conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'évaluation doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres pour approbation.

Monsieur Le maire présente le rapport d'évaluation qui a été validé par le conseil communautaire par délibération en date du 9 décembre 2015.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation précité et à l'unanimité des membres présents :

- N'apporte aucune observation et approuve le rapport d'évaluation déterminant les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération n° 2016-02-02**En date du 18 février 2016****Portant sur la demande de subvention « Une Commune, un logement » relative à la rénovation du logement mairie**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation du logement attenant à la mairie.

Cette réhabilitation peut être subventionnée par le Conseil départemental dans le cadre d' « Une commune, un logement »..

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises pour les travaux de maçonnerie, d'isolation et plâtrerie, de chauffage, de peinture, de plomberie, d'électricité et de menuiserie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 60 612,26 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- D'accepter les devis suivants :
 - o Maçonnerie (entreprise RIDET de Chatillon sur Indre) : 2 836,00 € HT
 - o Plomberie (Entreprise BCPE de Châtillon sur Indre): 4 704,60 € HT
 - o Electricité (Entreprise BRUNET de Cléré-du-Bois) : 6 113,90 €
 - o Chauffage (Entreprise BCPE de Châtillon-sur-Indre) : 6 712,30 € HT
 - o Isolation Plâtrerie (Entreprise Girard de Châtillon sur Indre) : 27816,80 € HT
 - o Peinture (Entreprise BIDAULT de Fléré la rivière) : 11 342,30 € HT
 - o Menuiserie (Entreprise SOUVERAIN de Palluau sur Indre) : 1 086,36 € HT

- de demander une subvention dans le cadre de « Une commune, un logement »
- D'établir le plan de financement ainsi :
 - o Montant prévisionnel des travaux : 60 612,26 € HT
 - o subvention DETR demandée (20%) : 12122 €
 - o Subvention de la Région (Contrat Régional de Solidarité Territorial) : 15 203 € (demande en 2016)
 - o Subvention « Une commune, un logement » : 15 200 € (demande en 2016)
 - o fonds propre : 24 148 €
 - Total des subventions : 42525 €
 - Reste à la charge de la commune : 24 148 €, soit plus de 20 % des travaux.

Le futur loyer mensuel de ce logement sera d'environ 310 €.

Délibération n° 2016-02-03

En date du 18 février 2016
Portant sur la restauration de vitraux de l'église

Monsieur Le Maire informe le Conseil que deux vitraux de l'église de Préaux sont en mauvais état et qu'il convient de les restaurer rapidement.

Il présente les devis de l'entreprise « Atelier du vitrail » de Lys St Georges d'un montant total de 3 824 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental ainsi qu'à la Fondation du Patrimoine. Il approuve également le plan de financement suivant :

- Montant des travaux : 3 824 HT
- Subvention demandée au Conseil Départemental : 1 338 €
- Fonds propre : 2 486 € HT

Il est à noter que l'aide financière de la Fondation du Patrimoine sera connue ultérieurement.

Délibération n° 2016-02-04
En date du 18 février 2016
Portant sur une lettre d'avertissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été suggéré d'envoyer une lettre d'avertissement à l'agent de maîtrise lors de la dernière réunion de conseil.

Considérant que l'agent de maîtrise a pris note des observations et que son travail s'est amélioré, le conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas faire de lettre d'avertissement à l'agent de maîtrise.

Délibération n° 2016-02-05
En date du 18 février 2016
Portant sur la stérilisation des chats « dits libres »

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de la SPA relative à la stérilisation des chats « dits libres ».

La SPA propose une convention entre la commune et un vétérinaire pour stériliser ses animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'obtenir plus de renseignements et de reporter leur décision à une date ultérieure.

Délibération n° 2016-02-06
En date du 18 février 2016
Portant sur le fermage des parcelles ZA 29 et ZB 31

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n° 2015-07-07 du 21 juillet 2015 relative à la location des terres communales et au prix de fermage.

Il propose au conseil de baisser le prix du fermage des parcelles ZA 29 et ZB 31 à 5 quintaux de blé fermage (au lieu de 6).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce tarif fixé à 5 quintaux de blé fermage pour les parcelles citées ci-dessus.

Délibération n° 2016-02-07
En date du 18 février 2016
Portant sur les subventions 2016

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Préaux	200 €
Réveil Préaltien	200 €
Association de chasse des Préaltiens	200 €
Arts et Savoir Faire	200 €
Pompiers d'Ecueillé	100 €
AFM Téléthon	50 €
Familles Rurales	350 €
Croix Rouge	20 €
Secours populaire	20 €
Comité Départemental de la Randonnée pédestre	20 €

Délibération n° 2016-02-08
En date du 18 février 2016
Portant sur les compteurs Linky

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de débattre sur l'installation de compteurs Linky sur la commune, compteurs qui serait néfaste pour la santé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'interdire l'installation des compteurs Linky sur la commune de Préaux
